



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

# **Voie verte & Vélidéale // Ouverture de la passerelle enjambant la RN 149 à Bressuire**

Porté par le Département, avec l'appui financier de l'État à travers l'Ademe, de la Ville de Bressuire, de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, de la Région et de l'Etat, la passerelle enjambant la RN 149 à Bressuire assure désormais un linéaire complet de la voie verte entre Bressuire, Voulmentin et Nueil-les-Aubiers. Engagés en juillet dernier, les travaux se sont achevés début décembre pour un montant de 1,1 million d'euros TTC se partageant entre l'Etat (27.12%), le Département des Deux-Sèvres (20%), la Région Nouvelle-Aquitaine (19.23%), la Ville de Bressuire (14,98%), l'Agglomération du Bocage Bressuirais (14,98%) et l'Ademe (3,69%).

« L'installation de cette passerelle est un symbole, elle assoit la compétence du Département en matière de voies cyclables et pédestres. Cet ouvrage concrétise notre action de développer les grands itinéraires pour connecter les Deux-Sèvres à ses voisins et aux grands axes nationaux qui sont de plus en plus fréquentés. Désormais cette passerelle sécurise le déplacement des usagers de la Vélidéale (\*) en assurant la continuité pédestre ou cyclable depuis Bressuire jusqu'à Nueil-les-Aubiers. Cet investissement a également pour but d'inciter à la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien et les loisirs, un objectif du Département qui mène une politique volontariste pour le développement des mobilités douces et trace la route de belles escapades sur les chemins deux-sévriens. Plus de 5 millions d'euros ont été investis ces dernières années par la collectivité pour leur développement », ont déclaré Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres et Philippe Brémond, vice-président en charge des mobilités, lors de l'inauguration vendredi 20 décembre 2024.

À noter qu'une forte augmentation des usages est attendue soit une fréquentation minimum d'environ 27 000 passages par an sur cette nouvelle passerelle, laquelle est équivalente à celle mesurée sur la voie verte au sud de Bressuire.

### **Un projet de haute technicité**

Après des études de dimensionnement de la passerelle et l'obtention de nombreuses autorisations nécessaires à la concrétisation de ce projet de haute technicité, les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises Clazay construction de Bressuire et Pech'Alu International de Inzinzac-Lochrist (Morbihan). La maîtrise d'ouvrage a été confiée à INGC (Auch).

La passerelle en aluminium a été fabriquée en atelier avec un platelage en bois. Sa construction a nécessité 2000 heures de travail.

Elle est composée de 5 éléments principaux : 2 piles support et 3 travées. La travée centrale est arrivée sur le site en deux parties et nécessitent 4 heures d'assemblage avant sa mise en place sur les piles. La pose de la passerelle a été réalisée au cours des nuits du 26 au 27 novembre et du 27 au 28 novembre. Une grue de levage a été mobilisée pour assurer la mise en place des différents éléments.

La Direction interdépartementale Centre-Ouest, gestionnaire de la RN149, a apporté son concours sur les neutralisations de voies pour assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers.

### **La passerelle en chiffres**

Longueur : 85 mètres

Largeur : 3 mètres

Poids : 35 tonnes

Nombre d'appuis : 4

Hauteur sous l'ouvrage : 10 mètres

### **A propos de la Vélidéale...**

*Reliant le Lac de Vassivière à Saint-Nazaire, la Vélidéale s'étire sur 638 kilomètres dont 198 km situés en Deux-Sèvres intégralement sous maîtrise d'ouvrage départementale, 72 km sont exclusivement des voies cyclables et les 126 autres kilomètres ont été aménagés en voies partagées.*

*Le Département des Deux-Sèvres a proposé de relier le sud du département à Limoges et au Lac de Vassivière via les communes du Mellois, Celles-sur-Belle, Melle, Brioux-sur-Boutonne et Chef-Boutonne. La collectivité a également proposé de relier le sud du territoire au Bocage Bressuirais via Parthenay, Bressuire, Nueil-les-Aubiers et Mauléon, en utilisant les voies vertes existantes, puis de prolonger l'itinéraire le long de la Sèvre nantaise côté Vendée, jusqu'à Nantes et Saint-Nazaire, en rive droite de la Loire.*